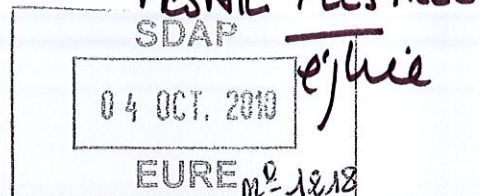




PRÉFET DE LA REGION HAUTE-NORMANDIE



COPIE

Rouen, le 22 SEPTEMBRE 2010

ARRETE - M.H. – 2010 - N° 03

**portant inscription de l'église Sainte-Marie-Madeleine à Mesnil-sur-l'Estrée (Eure)
au titre des monuments historiques ;**

Le Préfet de la région Haute-Normandie,

Vu le code du patrimoine, livre VI , titres 1 et 2

Vu le décret n° 99-78 du 5 février 1999 modifié relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites (C.R.P.S.) et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager,

La Commission Régionale du Patrimoine et des Sites de la région de Haute-Normandie entendue en sa séance du 3 juin 2010;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que l'église Sainte-Marie-Madeleine à Mesnil-sur-l'Estrée (Eure), présente un intérêt architectural et historique suffisant pour en rendre désirable la préservation, du fait notamment de la série de verrières de François Decorchemont ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Est inscrite, en totalité, au titre des monuments historiques l'église Sainte-Marie-Madeleine à MESNIL-SUR-L'ESTREE (Eure)

située sur la parcelle 493 d'une contenance de 2 a 70 ca, figurant au cadastre section A;
et appartenant depuis une date antérieure au 1er janvier 1956 à la commune de Mesnil-sur-l'Estrée dont le numéro de SIRET est 212 704 068 00015.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre chargé de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

ARTICLE 3 - Il sera notifié au préfet du département et au maire de la commune, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Pour le Le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Pour les affaires Régionales
François HAMET

Commune de Mesnil sur l'estrée
Extrait cadastral au 1/500

492

496

S

495

Cimetiere

494

493

Eglise

a

666

365

a

667

367

